

Premier semestre

I- Introduction à la lexicologie

1- Introduction :

La lexicologie peut être définie en tant qu'étude scientifique du lexique. Elle étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue. Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

Il est à rappeler que le lexique peut être défini en tant qu'ensemble des mots et des locutions figées d'une langue (dans une conception plus stricte, on peut y compter tous les morphèmes lexicaux). Le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extra-linguistique.

Il convient de distinguer le lexique du vocabulaire, terme qu'on utilise pour décrire le répertoire lexical d'un corpus écrit ou d'un discours oral.

La lexicologie se situe au carrefour des autres disciplines linguistiques : la phonologie pour la forme des mots, la syntaxe pour tout ce qui touche à la combinatoire des unités lexicales. Quant à la morphologie, on sait que les morphèmes se divisent en grammaticaux et lexicaux : ces derniers font alors l'intérêt de la lexicologie. Il ne faut pas non plus oublier la sémantique qui fournit les outils de description du sens des mots et des syntagmes lexicaux.

Les deux disciplines dernièrement citées, à savoir la morphologie et la sémantique, sont liées à la lexicologie plus qu'étroitement. En effet, on peut distinguer la lexicologie au sens restreint et au sens plus large : la lexicologie au sens restreint se confond avec la sémantique structurale, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme une branche de la sémantique qui a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. En revanche, au sens plus large, elle s'intéresse également à la forme des unités lexicales et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

Du point de vue du temps, la lexicologie se divise en lexicologie synchronique et lexicologie diachronique ou historique (d'où l'on voit souvent s'émanciper l'étymologie en tant que discipline autonome).

2- Analyse du sens lexical :

Le sens, en linguistique, est la signification d'une expression (mot, syntagme, phrase, énoncé, etc.), c'est-à-dire l'idée qui y est associée, dite aussi dénotation, avec ou sans connotations.

On peut distinguer deux types de sens contenus dans les ressources sémantiques de chaque langue :

- le sens lexical, qui est généralement exprimé par des lexies de la langue et se décrit assez bien au moyen des définitions standard des dictionnaires ;
- le sens grammatical, qui n'est pas associé aux lexies de la langue - sauf dans le cas des mots grammaticaux - et qui peut difficilement être décrit autrement qu'en faisant référence à la grammaire de la langue.

Pour bien comprendre la différence entre sens lexical et sens grammatical, on vous suggère de comparer la relative facilité avec laquelle on peut paraphraser un lexème comme "VOISIN" et la quasi-impossibilité de faire la même chose avec l'article "LE" :

- a. son voisin \cong la personne qui habite près de chez lui
- b. le chat \cong ? chat auquel on pense dans la présente situation

Dans toute langue, les sens lexicaux constituent l'écrasante majorité des sens disponibles. Ils sont, par excellence, les sens que l'on cherche à communiquer. Par contraste, les sens grammaticaux sont en nombre très réduit (variable selon les langues) et leur expression nous est imposé par la langue. En lexicologie, nous nous concentrons bien entendu sur l'étude des sens lexicaux.

On peut procéder à différentes analyses du sens lexical. Parmi lesquelles, on distingue :

- la définition par inclusion ;
- l'analyse sémique ou componentielle.

2.1- La définition par inclusion :

Il s'agit d'une définition qui n'est globalement utilisée que pour les mots monomorphématiques ou simples (mots composés d'un seul morphème : fille, femme, garçon, etc.). Elle consiste à désigner la classe générale (le genre) à laquelle appartient le mot défini et à spécifier ce qui le distingue des autres sous-classes de la même classe générale.

Et c'est ce que dit Aristote¹ dans ses topiques : La définition d'un mot est donnée par le genre dont relève le référent du mot à définir + les différences qui le séparent des autres appartenants au même genre.

Exemple :

- Fonte : alliage de fer et de carbone.
→ la classe générale : alliage
- les différences spécifiques : de fer et de carbone

Aristote (distingue entre trois types de genres :

Genre	Caractéristiques	Exemple (fauteuil)
Genre prochain	Qui n'a en dessous que des espèces	Siège
Genre éloigné	Qui englobe d'autres genres	Meuble
Genre suprême	Qui n'est englobé dans aucun autre genre	Objet

La définition par inclusion peut être :

- a) hypospécifique : contient un nombre insuffisant de traits spécifiques ;
- b) suffisante : contient un nombre suffisant de traits spécifiques ;
- c) hyperspécifique : contient un nombre élevé de traits allant au-delà de la description nécessaire, accumulant des éléments non discriminatoires, des qualifications superflues.

Elle peut, également, porter sur l'intension ou sur l'extension.

- Sur l'intension, quand elle contient l'ensemble des traits qui constituent le signifié du mot défini.

Ex : L'intension du signe fleur se compose des traits sémantiques /production/, /colorées/, /venant de végétaux/.

- Sur l'extension, quand elle contient l'ensemble des référents auxquels renvoie le mot défini.

Ex : l'extension du signe fleur se compose de l'ensemble de toutes les fleurs (tulipes, roses, marguerites, etc.

¹ Philosophe grec né en -384, et décédé en -322.

Voyons maintenant d'autres types de définitions.

- **La définition morphosémantique** : réservée aux mots construits (dérivés et composés). Elle s'appuie sur la forme complexe du mot-entrée et ne définit que l'affixe ou le lien de composition. Elle est fréquente dans les dictionnaires, car elle est économique (renvoi au mot de base).
- **La définition par synonymes ou antonymes** : présente une équivalence de contenu en tirant parti des relations sémantiques entre les unités lexicales : relations d'antonymie, relations de synonymie. Ce sont les mots marqués familiers qui font l'objet d'une équivalence synonymique, le mot non marqué étant, en règle générale, l'objet d'une définition par inclusion.
- **La définition métalinguistique²** : Elle est caractérisée soit par la présence d'une copule explicite dans la définition : se dit de, sert à, soit par l'apparition d'un incluant métalinguistique : préposition, surnom. Elle n'est jamais substituable au mot défini. Le lexicographe³ utilise ce type de définition lorsqu'il commente ou classe le signe et lorsqu'il traite les mots grammaticaux.

Exercices

Exercice 1 : Dites quelles définitions sont par inclusion parmi celles proposées ci-dessous.

- Astronomie**, n.f. : science des astres, des corps célestes (y compris la Terre) et de la structure de l'univers.
- Bavardage**, n. m. : action de bavarder.
- Conservation**, n. f. : action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état.
- Contredire**, v. tr. : s'opposer à quelqu'un en disant le contraire de ce qu'il dit.
- Dans**, prép. : préposition indiquant la situation d'une personne, d'une chose par rapport à ce qui la contient.
- Fenouil**, n. m. : plante potagère aromatique.
- Fourmi**, n. f. : petit insecte, noir ou rouge, très actif, qui vit en société dans les fourmilières.
- Grailer**, v. tr. *Fam.* : manger.
- Lâchement**, adv. : d'une manière lâche.

² Métalinguistique : relatif au métalangage : langage utilisé pour décrire un autre langage.

³ Personne qui participe à la confection d'un dictionnaire, en particulier d'un dictionnaire de langue.

j. **Patin**, n. m. : semelle munie d'une lame métallique que l'on fixe sous la chaussure pour glisser sur la glace.

k. **Phytophage**, adj. et n. *Zool.* : qui se nourrit de matières végétales.

l. **Sec, sèche**, adj. : qui n'a pas ou qui a peu d'humidité.

m. **Sapin**, n. m. : grand arbre résineux à feuillage persistant.

n. **Souffrir**, v. intr. : éprouver une souffrance, des douleurs physiques ou morales.

o. **Frapper**, v. tr. : toucher plus ou moins rudement en portant un ou plusieurs coups.

p. **Pour**, prép. : marque l'idée d'échange, d'équivalence, p. ext., celle de simple repérage ; ou bien marque l'idée de destination, ou entre dans une relation de causalité.

q. **Carnivore**, adj. et n. : qui se nourrit de chair.

r. **Serpent**, n. m. : reptile à corps cylindrique très allongé, dépourvu de membres apparents (ophidien).

s. **Renard**, n. m. : mammifère carnivore à la tête triangulaire et effilée, à la queue touffue.

t. **Donc**, conj. : marque la conclusion d'un raisonnement, la conséquence d'une assertion.

u. **Absorber**, v. tr. : boire.

v. **Consécration**, n. f. : action de consacrer ; résultat de cette action.

Exercice 2 : Classez les définitions ci-dessous selon qu'elles sont hypospécifiques, suffisantes ou hyperspécifiques.

a. **Fourmi**, n. f. : insecte hyménoptère de petite taille vivant en colonies nombreuses.

b. **Sapin**, n. m. : arbre conifère résineux de la famille des Abiétinées, à tronc droit et élevé, à écorce grisâtre et écailleuse, à branches plongeantes, à aiguilles persistantes, dont le fruit est un cône dressé et dont on rencontre de nombreuses variétés en moyenne montagne.

c. **Requin**, n. m. : grand poisson de mer.

d. **Avion**, n. m. : appareil de navigation aérienne muni d'ailes et propulsé par un ou plusieurs moteurs.

e. **Cerf**, n. m. : mammifère, type des cervidés, à la tête garnie de bois ramifiés, à la taille élancée et à l'allure majestueuse, aux pattes fines, agile à la course et qui est un gibier très recherché, notamment pour la chasse à courre.

f. **Boa**, n. m. : gros serpent carnassier de l'Amérique du Sud, non venimeux, qui étouffe sa proie dans ses anneaux.

g. **Espadon**, n. m. : grand poisson comestible.

h. **Mer**, n. f. : vaste étendue d'eau salée qui couvre une grande partie de la surface du globe.

i. **Bateau**, n. m. : construction humaine capable de flotter sur l'eau et de s'y déplacer, dirigé par ses occupants. Il répond aux besoins du transport maritime ou fluvial, et permet diverses activités telles que le transport de personnes ou de marchandises, la guerre sur mer, la pêche, la plaisance, ou d'autres services tels que la sécurité des autres bateaux.

Exercice 3 : Distinguez les définitions suivantes entre définitions portant sur l'**intension** et définitions portant sur l'**extension** :

1. **BARBE** : poils du menton, des joues et de la lèvre supérieure.

2. **BLEU** : qui est d'une couleur, entre l'indigo et le vert, dont la nature offre de nombreux exemples, comme un ciel dégagé au milieu du jour, certaines fleurs, le saphir.

3. **BLOC** : masse solide et pesante constituée d'un seul morceau.

4. **ÉQUIPE** : groupe de personnes unies dans une tâche commune.

5. **MAMMIFÈRE** : classe de vertébrés à sang chaud et température constante, à respiration pulmonaire, dont les femelles allaitent leurs petits.

6. **MIXTE** : qui est formé de plusieurs, de deux éléments de nature différente.

7. **MONTER** : se déplacer dans un mouvement de bas en haut.

8. **PANTOUFLE** : chausson bas, sans tige ni talon.

9. **ROUGE** : qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc.

2.2- L'analyse sémique ou componentielle :

Les dénominations analyse sémique et analyse componentielle sont équivalentes, seulement leur origine est différente :

- l'analyse sémique est européenne (pratiquée par Bernard Pottier, Algirdas Julien Greimas, Eugen Coseriu) ;
- l'analyse componentielle est américaine (représentée par Jerrold Jacob Katz et Jerry Alan Fodor).

L'analyse sémique est une méthode d'analyse du sens. Elle consiste à définir le sens d'une unité lexicale par la mise en avant d'une suite d'unités minimales et distinctives de sens, qualifiées le plus souvent de « sèmes » (traits distinctifs de signification).

L'ensemble des sèmes forme le « sémème », c'est-à-dire la totalité des traits sémantiques d'un sens donné. Le sémème se compose d'un sème générique (dont l'ensemble constitue le classème), commun à des unités appartenant à des ensembles lexicaux différents, et de sèmes spécifiques (appelés sémantèmes) de portée plus restreinte qui permettent d'opposer des sémèmes voisins.

Cette analyse nous permet de clarifier les points communs et les divergences entre des mots dont les sens sont perçus confusément comme proches car elle met en évidence les sèmes partagés et ceux qui ne le sont pas. On aboutit ainsi à une description riche et nuancée du sens.

L'analyse sémique (dans sa version européenne) s'applique à une série de mots appartenant à un micro-ensemble lexical.

Les sèmes communs à plusieurs sémèmes (leur intersection) constituent l'archisémème.

Par exemple dans le cas des sémèmes de femme et de fille, /humain/ et /non mâle/

À cet archisémème ne correspond aucun mot en français. Mais il peut arriver que l'archisémème ait une réalisation lexicale ; dans ce cas, celui-ci prend le nom d'archilexème.

Par exemple siège, équivalent lexical du sème /pour s'asseoir/

Le virtuème est la partie connotative du sémème.

L'exemple des noms de sièges

B. Pottier a illustré les méthodes de l'analyse sémique dans sa célèbre analyse de l'ensemble des sièges (« Vers une sémantique moderne », Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg, II. 1964, p. 107-137).

Cet exemple est un archétype et ne peut être ignoré :

Sème		Sur pieds s1	Pour s'asseoir s2	Pour une personne s3	Avec dossier s4	Avec bras s5
S é m è m e	Chaise	+	+	+	+	-
	Fauteuil	+	+	+	+	+
	Tabouret	+	+	+	-	-
	Canapé	+	+	-	(+)	(+)
	Pouf	-	+	+	-	-

Dans cette grille, les sémèmes de cinq mots choisis sont opposés à l'aide de cinq sèmes. Chaque mot a un contenu sémantique différent (porté sur la ligne horizontale).

Sémème de chaise = {s1, s2, s3, s4}

Sémème de fauteuil = {s1, s2, s3, s4, s5}

Sémème de canapé = {s1, s2,} avec parfois s4 et s5, de là le signe (+).

- si l'on ajoute s5 au sémème de chaise, on aboutit au sémème de fauteuil
- la différenciation entre les différents sémèmes étant réalisée, l'analyse sémique a atteint son objectif
- si l'on ajoutait à l'ensemble lexical un autre mot, soit par exemple chaise longue, il faudrait modifier la grille, ajouter d'autres sèmes (par exemple, sème s6 /pliable/), voire réorganiser, en fonction de cet ajout, d'autres oppositions.
- l'archisémème de cet ensemble est constitué du sème s1 /pour s'asseoir/
- siège est l'archilexème qui lui correspond
- les sèmes sont des composants sémantiques ; il est nécessaire d'utiliser les signes démarcatifs (guillemets, crochets, barres obliques) :

humain représente le mot

« humain » représente le signifié du mot

/humain/ représente le sème

Exercice : Complétez en mettant le signe (+) ou le signe (-) :

Sème		Pour une personne	Avec un dossier	Avec des bras	Avec des pieds	Pour plusieurs personnes
S	Escabeau					
	Chauffeuse					
É	Trépied					
M	Divan					
	Pouf					
È	Sofa					
M	chaire					
	Banquette					
E	Banc					